



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 25 mars 2024 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau    | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 25 MARS 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis
3. Spectacle à l'église de Napierville 2025
4. Parc Boire: Achat de modules de jeux
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

#### 2024-03-119 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2024-03-119 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### 2024-03-120 Travaux publics: Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis

#### Résolution #2024-03-120 : Travaux publics: Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme Tetrattech pour la réalisation des plans et devis de même que pour la présentation du projet dans le cadre du programme PRIMEAU suivant résolutions numéros 2023-02-060 et 2023-11-417 ;

CONSIDÉRANT QUE relativement au volet aide financière des informations supplémentaires ont été apportées montrant que la Municipalité de Napierville pourrait avoir accès à une aide plus importante que prévue nécessitant l'ajout d'items potentiellement admissibles, tels que les conduites d'eau potable, les fondations, trottoirs et l'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE relativement au volet plans et devis l'ajout des travaux d'eau potable, d'égout sanitaire, de fondations et de trottoirs a un impact significatif dans la conception et la préparation des plans et devis de même que dans l'estimation des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE le mandant initial a été octroyé suivant un nombre d'heures ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

spectacle *1 voix 10 doigts Une soirée intime avec Grégory Charles* le 08 novembre 2025 à l'église de Napierville.

QU'un dépôt au montant de 7 500\$ plus les taxes applicables soit payable dès maintenant et que le montant final lié au contrat soit payé lors de l'événement.

D'autoriser la Directrice générale, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité les contrats à intervenir entre les parties.

QUE les dépenses engagées ci-dessus mentionnées soient affectées au budget général 2025.

ADOPTÉE

**2024-03-122**  
**Parc Boire:**  
**Achat de**  
**modules de jeux**

### **Résolution #2024-03-122 : Parc Boire: Achat de modules de jeux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire procéder au réaménagement de son parc Boire;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de ce parc nécessite l'achat de modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme du Fonds Régions et Ruralité, la Municipalité de Napierville a déposé le projet réaménagement de son parc Boire dans lequel l'achat de modules de jeux y est inscrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire octroyer le mandat à une entreprise qui fournira les modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Tessier Récréo-Parc* a transmis une offre de services au montant de 34 881\$ plus les taxes applicables en date du 21 mars 2024;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de *Tessier Récréo-Parc* au montant de 34 881\$ plus les taxes applicables pour l'achat de modules de jeux pour l'aménagement du parc Boire.

Qu'un montant de 20 000\$ soit subventionné dans le cadre programme du Fonds Régions et Ruralité et que la différence soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE



# Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120  
Napierville (Québec) J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

*AVIS SPÉCIAL* vous est, par les présentes, donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par moi, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la mairie, 260, rue de l'Église, à Napierville, **LUNDI LE 25 MARS 2024, À 19H00** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 25 MARS 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Réfection des rues Poupart, Saint-Martin et Saint-Henri : Honoraires supplémentaires volets PRIMEAU et plans et devis
3. Spectacle à l'église de Napierville 2025
4. Parc Boire: Achat de modules de jeux
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée


DONNÉ à Napierville, ce 22 mars 2024.

  
Julie Archambault  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 16h00 et 17h00, ce 22 mars 2024.

DONNÉ à Napierville, ce vingt-deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-quatre.

  
Julie Archambault  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière